



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU  
BORDEAUX IV

**Médiaquittaine**

Centre de Formation aux carrières des Bibliothèques

# **PORTRAIT DES ESPACES MUSIQUES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES D'AQUITAINE**

ETUDE REALISÉE PAR SANDRINE LUTARD



*Enquête subventionnée par la Direction Régionale des  
Affaires Culturelles d'Aquitaine*

## SOMMAIRE

Introduction : Bibliothèques et médiathèques sur le territoire aquitain .....	3
<b>I. Les fonds musicaux et leur constitution .....</b>	<b>7</b>
A. Nature des fonds musicaux .....	7
1. Le nombre de documents .....	7
2. L'âge des fonds musicaux.....	8
3. Les supports .....	9
4. La composition des collections.....	9
5. Les espaces musique à destination de la jeunesse.....	11
B. Les achats .....	12
1. Le budget .....	12
2. Les fournisseurs.....	15
3. Les labels indépendants .....	17
4. Le traitement des documents .....	18
C. Espaces musique et numérique .....	19
1. Accès Internet .....	19
Musique numérique .....	19
<b>II. Les services offerts au public.....</b>	<b>21</b>
A. Les espaces dédiés à la musique .....	21
B. L'équipement des espaces musique .....	23
C. Services et usagers .....	23
1. Evolution de la fréquentation .....	23
2. Les inscriptions .....	24
3. Usages et usagers.....	25
4. Les emprunts dans quelques grandes médiathèques .....	27
5. L'action culturelle : animations et partenariats .....	29
<b>III. L'avenir du métier et les besoins en formation.....</b>	<b>33</b>
A. Les personnels des espaces musique.....	33
B. L'avenir du métier .....	35
1. Les aspects matériels et techniques .....	35
2. Le développement du numérique.....	36
3. La médiation culturelle .....	37
C. Les besoins en formation .....	38
Conclusion.....	40
Annexe.....	41

## Introduction

Cette étude a été réalisée dans le but de dresser un état des lieux des espaces musique des bibliothèques publiques d'Aquitaine, d'en décrire et d'en analyser le fonctionnement et enfin de définir les besoins en formation des personnels qui les font vivre. Pour cela nous avons effectué une enquête par questionnaire (voir ce document en annexe) auprès des bibliothèques publiques de la région. Le nombre de bibliothèques sollicitées pour y répondre n'est pas systématiquement proportionnel ou égal au nombre de structures existantes. Il varie en fonction des informations que nous avons pu recueillir.

### Les réponses

Tableau n° 1 : Taux de réponse par département<sup>1</sup>

	Nb de structures contactées	Nb de réponses	Taux de réponse
Dordogne	278	60	22%
Gironde	291	113	39%
Landes	137	36	26%
Lot et Garonne	71	29	41%
Pyrénées Atlantiques	33	19	58%
Total	810	257	32%

Le taux de réponse est variable selon les départements (tableau n°1). En Dordogne, en Gironde et dans les Landes, nous avons pu contacter presque toutes les bibliothèques et médiathèques municipales. Dans le Lot et Garonne et les Pyrénées Atlantiques, ce sont les bibliothèques et les médiathèques qui disposent d'un fonds musical et celles des villes les plus importantes qui ont été mises à contribution.

Le plus fort taux de réponse dans les Pyrénées atlantiques et le Lot et Garonne s'explique par le profil des structures contactées. Ce sont en effet les structures les plus concernées par les questions posées et les plus susceptibles d'être en mesure de répondre qui ont été sollicitées. A l'inverse le faible taux de réponse en Dordogne peut en grande partie s'expliquer par la petite taille de nombreuses structures. Disposant d'un fonds propre assez réduit, de ressources en personnel tout aussi réduites, et d'aucun document musical, ces bibliothèques n'ont sans doute pas été en mesure de donner suite à notre demande.

Sur les 289 bibliothèques qui ont répondu au questionnaire, 40% disposent d'un fonds musical, soit 111 médiathèques; il convient ici de préciser que par souci de commodité et de précision, Nous parlerons de médiathèques pour les structures disposant d'un fonds musical et de bibliothèques pour les structures ne disposant pas de fonds musical (tableau n°2). Ce taux est toutefois à nuancer car, comme mentionné précédemment, dans deux départements, seules les bibliothèques les plus importantes ou celles possédant un espace musique ont été touchées par l'enquête. Si l'on se base uniquement sur les départements dont l'ensemble des bibliothèques a été interrogé, il

---

<sup>1</sup> Exemple de lecture : Parmi les 278 bibliothèques et médiathèques sollicitées en Dordogne pour répondre au questionnaire, 60 ont répondu, soit 22%.

s'avère que le pourcentage de bibliothèques possédant un espace musique est plus proche des 33 %. Parmi ces médiathèques, on peut distinguer celles qui disposent d'un fonds musical constitué et celles dont le fonds est en cours de constitution, c'est-à-dire qui ne proposent pas un fonds musical en tant que tel mais qui ont un projet précis dans ce sens. Ainsi environ un quart des espaces musique est en cours de constitution.

Tableau n° 2 : Répartition des médiathèques selon le département de rattachement<sup>1</sup>.

	Fonds musical constitué ou en projet		Sans fonds musical		Total
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif
Dordogne	23	1/3	50	2/3	73
Gironde	38	1/3	76	2/3	114
Landes	11	1/3	24	2/3	35
Lot et Garonne	19	2/3	12	1/3	31
Pyrénées Atlantiques	20	9/10	2	1/10	22

Tableau n° 3 : Répartition des bibliothèques selon qu'elles disposent ou non d'un fonds musical<sup>2</sup>

	Effectifs	% <sup>3</sup>	Effectifs	% <sup>4</sup>
Fonds musical constitué ou en projet	111	39%	111	40%
-dont fonds musical constitué	85	30%	85	31%
-dont fonds musical en projet ou en cours de création	26	9%	26	9%
Sans fonds musical	165	58%	165	60%
Non réponse	10	3%		
Total	286	100%	276	100%

## ESPACES MUSIQUE ET TERRITOIRES

Les bibliothèques et médiathèques de Gironde sont proportionnellement les plus nombreuses à avoir répondu au questionnaire et à figurer dans notre population, à hauteur de 42% de l'effectif (tableau n°3). Vient ensuite la Dordogne, puis les Landes et le Lot et Garonne et enfin les Pyrénées Atlantiques. La répartition de la population des répondants reflète les spécificités du panel contacté, que nous avons évoquées

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : En Dordogne, 23 bibliothèques sur 73 disposent d'un fonds musical, 1/3 des bibliothèques de Dordogne

<sup>2</sup> Exemple de lecture : Parmi les 286 répondants, 85 des bibliothèques ou médiathèques disposent d'un fonds musical, soit 30% des répondants.

<sup>3</sup> Non réponses incluses.

<sup>4</sup> Non réponses exclues

plus haut. Ainsi, la Gironde arrive en première place tandis que les Pyrénées Atlantiques (8%), le Lot et Garonne (11%), mais aussi les Landes (13%), représentent une faible part des répondants.

### Communes et intercommunalités

Les structures communales représentent presque 90% de l'ensemble des bibliothèques et médiathèques qui ont répondu à l'enquête. La part des structures intercommunales reste assez faible. Seulement 30 bibliothèques ou médiathèques, parmi celles qui ont répondu, soit 11% de l'ensemble, fonctionnent sous la tutelle d'une communauté de communes (tableau n°4).

Il convient toutefois de souligner que, parmi les structures disposant d'un fonds musical constitué ou en cours de constitution, celles qui relèvent d'une intercommunalité sont proportionnellement plus nombreuses que celles qui relèvent d'une commune, avec 15% de structures intercommunales disposant d'un fonds musical, soit 4 points de plus que la moyenne (11%) contre 8% de structures intercommunales ne disposant pas de fonds musical, soit trois points de moins que cette même moyenne.

Les communautés de communes présenteraient donc une certaine tendance à favoriser le développement de médiathèques. La tendance n'est pas encore très marquée, mais on peut dès à présent s'interroger sur les raisons qui peuvent expliquer cette différence. Il peut s'agir d'une volonté peut-être plus forte qu'ailleurs de proposer une offre culturelle variée et de qualité sur des territoires souvent isolés. On peut également évoquer les questions matérielles et financières. Le regroupement intercommunal permet de mutualiser des moyens qui rendent possible le fonctionnement de telles structures, ce qui ne serait pas envisageable à l'échelle d'une commune seule.

Tableau 4 : Répartition des médiathèques selon le type de territoire de rattachement<sup>1</sup>

	Fonds musical constitué ou en projet		Sans fonds musical		Total	
Structures Communales	93	85%	152	92%	245	89%
Structures Intercommunales	17	15%	13	8%	30	11%
Total	110	100%	165	100%	275	100%

### Les villes

Les petites villes sont les plus représentées parmi les répondants (tableau n°5). Presque la moitié des bibliothèques et médiathèques qui ont répondu sont situées dans une ville de moins de 2000 habitants. Inversement, les bibliothèques situées dans de grandes villes ou communautés de communes sont moins nombreuses.

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Parmi les bibliothèques ou médiathèques qui disposent d'un fonds musical constitué ou en projet, 93 sont communales, soit 85% cet effectif.

Tableau 5 : Répartition des bibliothèques et médiathèques selon la taille de leur territoire de rattachement<sup>1</sup>

	Effectifs	%2	%3
Moins de 500 habitants	34	12%	12%
Entre 500 et 1000 habitants	47	16%	17%
Entre 1000 et 2000 habitants	54	19%	20%
Entre 2000 et 5000 habitants	72	25%	26%
Entre 5000 et 20000 habitants	51	18%	18%
Plus de 20000 habitants	20	7%	7%
Non réponse	8	3%	
Total	286	100%	100%

Cette répartition des répondants reflète en partie la répartition des communes selon leur population. En effet, en Aquitaine, 90% des communes comportent moins de 2000 habitants et regroupent plus du tiers des aquitains<sup>4</sup>. Dans cette perspective, parmi les répondants, les moyennes et grandes villes sont sur-représentées, avec un quart environ des répondants. Bien évidemment plus une ville est grande plus la chance d'y trouver une bibliothèque ou une médiathèque s'accroît.

Par conséquent, même si les petites villes sont nombreuses à avoir répondu, les bibliothèques et médiathèques sont nettement plus implantées dans les grandes villes ou dans les communautés de communes.

Il apparaît de façon évidente que les médiathèques se situent plutôt dans les grandes villes, puisque plus de 80% de ces structures sont situées dans des villes de plus de 2000 habitants. 19 médiathèques sont recensées dans les villes de plus de 20000 habitants, contre une seule bibliothèque dans cette même catégorie.

L'objectif de cette enquête est double. Il s'agit d'une part de procéder à un état des lieux des espaces musique en Aquitaine, en comparaison avec les structures qui ne disposent pas d'espace musique. Il s'agit d'autre part, au-delà d'un simple état des lieux, de cerner le fonctionnement de ces espaces musique. Nous proposons donc de procéder en trois temps. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux fonds musicaux et à leur constitution. Nos observations toucheront à la nature des fonds, aux acquisitions et à la question du numérique. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question des services au public, par une description des espaces dédiés à la musique, de l'équipement des espaces musique et enfin de la manière dont les usagers utilisent les services offerts. Dans un troisième temps, nous considérerons les perspectives d'avenir pour les médiathécaires en charge des espaces musique. Nous réaliserons une rapide description des caractéristiques professionnelles des personnels des espaces musique. Puis, nous laisserons la parole aux médiathécaires concernant l'avenir du métier tel qu'ils l'envisagent pour enfin examiner les besoins en formation.

<sup>1</sup> Exemple de lecture : Parmi les bibliothèques qui ont répondu, 34 sont situées dans une ville de moins de 500 habitants, soit 12%

<sup>2</sup> Non réponses incluses.

<sup>3</sup> Non réponses exclues.

<sup>4</sup> [http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle\\_fiche.asp?ref\\_id=CMRSOS01206&tab\\_id=469](http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=CMRSOS01206&tab_id=469)

## Les fonds musicaux et leur constitution

Après avoir dressé un rapide panorama des territoires qui accueillent les bibliothèques et médiathèques d'Aquitaine, nous proposons ici de nous focaliser sur les aspects liés aux fonds musicaux des médiathèques. Les thèmes qui ont retenu notre attention visent à caractériser de façon assez précise la nature des fonds musicaux, les questions liées aux achats et celles liées aux supports numériques.

### A. Nature des fonds musicaux

Nous décrivons la nature des fonds musicaux des médiathèques d'Aquitaine par l'intermédiaire de plusieurs indicateurs : le nombre de documents détenus, les supports mis à disposition, la composition des collections, les espaces musique à destination de la jeunesse.

#### 1. Le nombre de documents

Les structures qui disposent d'un fonds musical sont aussi celles qui disposent d'un nombre élevé de documents (tableau n°6). En effet, 44% des médiathèques possèdent un fonds regroupant plus de 200000 documents (tous documents compris, musicaux ou non). Cette proportion descend à 5% pour les bibliothèques. Ce sont donc les structures les plus importantes qui sont en mesure de proposer un fonds musical.

Tableau 6 : Répartition des bibliothèques et médiathèques selon le nombre total de documents dont elles disposent<sup>1</sup>

	Fonds musical constitué ou en projet		Sans fonds musical		Total	
Moins de 2000 documents	5	5%	54	37%	59	23%
Entre 2000 et 6000	14	13%	53	36%	67	27%
Entre 6000 et 20000	40	38%	33	22%	73	29%
Plus de 20000 documents	46	44%	7	5%	53	21%
Total	105	100%	147	100%	252	100%

Si l'on cible plus précisément les documents musicaux, on peut constater que les fonds proposés ne sont pas nécessairement très importants. Plus de la moitié des médiathèques proposent un fonds de moins de 1000 documents (tableau n°7). Moins de 20% des médiathèques disposent de plus de 5000 documents. Ainsi l'existence d'une structure n'est pas nécessairement le gage d'une offre diversifiée, du moins en ce qui concerne le fonds propre de la structure. Il convient en effet de nuancer cette observation dans la mesure où nombre de médiathèques bénéficient des services des BDP. Presque les trois quarts des médiathèques déclarent appartenir au réseau d'une BDP (tableau n°8). Entre un et 1500 documents sont déposés dans chaque structure lors de chaque dépôt, soit en moyenne 287 documents par dépôt et par bibliothèque ou médiathèque.

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Parmi les bibliothèques ou médiathèques qui disposent d'un fonds musical constitué ou en projet, 5% disposent d'un fonds total inférieur à 2000 documents, soit 5 médiathèques.

Tableau n° 7 : Répartition des médiathèques selon le nombre de documents musicaux dont elles disposent<sup>1</sup>

	Effectifs	% <sup>2</sup>	% <sup>3</sup>
Moins de 100 documents	23	8%	24%
Entre 100 et 1000 documents	31	11%	32%
Entre 1000 et 5000 documents	25	9%	26%
Plus de 5000 documents	17	6%	18%
Non réponse	190	66%	
Total	286	100%	100%

Tableau n° 8 : Répartition des médiathèques selon leur appartenance au réseau BDP<sup>4</sup>

	Effectifs	%
Appartiennent au réseau BDP	81	73%
N'appartiennent pas au réseau BDP	29	26%
Non réponse	1	1%
Total	111	100,0%

## 2. L'âge des fonds musicaux

Les médiathèques peuvent être réparties en trois tiers, selon l'âge de leur fonds : les médiathèques de moins de 5 ans, celles qui ont entre 5 et 10 ans et celles qui ont plus de dix ans (tableau n°9). On peut également ajouter les fonds en cours de constitution, qui représentent 26 structures.

Tableau n° 9 : Répartition des médiathèques selon l'âge du fonds musical<sup>5</sup>

	Effectifs	% <sup>6</sup>	% <sup>7</sup>
Plus de 10 ans	29	10%	38%
Entre 5 et 10 ans	22	8%	29%
Moins de 5 ans	25	9%	33%
Non réponse	210	73%	0
Total	286	100%	100%

<sup>1</sup>Exemple de lecture : Parmi les bibliothèques ou médiathèques qui disposent d'un fonds musical, 8% disposent d'un fonds musical inférieur à 100 documents, soit 23 médiathèques.

<sup>2</sup> Non réponses incluses

<sup>3</sup> Non réponses exclues

<sup>4</sup>Non réponses exclues. Exemple de lecture : Parmi les bibliothèques ou médiathèques qui disposent d'un fonds musical, 73% appartiennent au réseau BDP, soit 81 médiathèques.

<sup>5</sup> Exemple de lecture : 29 médiathèques disposent d'un fonds musical datant de plus de 10 ans, soit 10%

<sup>6</sup> Non réponses incluses.

<sup>7</sup> Non réponses exclues.

### 3. Les supports

Les supports les plus représentés dans les médiathèques sont les CD et les ouvrages sur la musique, présents dans respectivement 94% et 89% des structures (tableau n°10). Les DVD et les périodiques sont également largement présents, dans plus de la moitié des médiathèques.

Les supports plus "anciens" sont plus rares : cassettes audio, cassettes VHS et surtout disques vinyles, sont absents dans respectivement 73%, 80% et 96% des bibliothèques. Les partitions sont également assez rares : seulement 10% des structures en possèdent. Utilisées couramment par les musiciens, amateurs ou confirmés, il est étonnant de constater qu'elles n'occupent qu'une place très réduite dans les espaces musique, même si de plus en plus de partitions sont disponibles en ligne.

Tableau n° 10 : Répartition des bibliothèques en fonction de la présence ou non de différents types de supports dans le fonds musical<sup>1</sup>.

		Effectifs	%
Partitions	Aucune	76	90%
	1 ou plus	8	10%
	Total	84	100%
Cassettes VHS	Aucune	70	80%
	1 ou plus	17	20%
	Total	87	100%
Cassettes Audio	Aucune	65	73%
	1 ou plus	24	27%
	Total	89	100%
Disques Vinyles	Aucun	86	96%
	1 ou plus	4	4%
	Total	90	100%
Périodiques	Aucun	39	42%
	1 ou plus	54	58%
	Total	93	100%
DVD	Aucun DVD	38	42%
	1 ou plus	53	58%
	Total	91	100%
CD	Aucun CD	6	6%
	1 ou plus	93	94%
	Total	99	100%
Ouvrages	Aucun ouvrage	9	11%
	1 ou plus	76	89%
	Total	85	100%

### 4. La composition des collections

A titre d'exemple, nous proposons d'examiner la composition du fonds de cinq médiathèques assez importantes, situées dans de grandes villes ou communautés de

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : 90% des médiathèques ne disposent d'aucune partition dans leur fonds musical.



En ce qui concerne les fonds patrimoniaux, seulement 5 médiathèques disposent de ce type de fonds musical, en conservation.

### *5. Les espaces musique à destination de la jeunesse*

Plus d'un tiers de l'ensemble des bibliothèques et médiathèques disposent d'un fonds musical destiné spécifiquement à la jeunesse (tableau n°12).

**Tableau n° 12 :** Répartition des bibliothèques et des médiathèques selon qu'elles disposent d'un fonds musical jeunesse ou non<sup>1</sup>

	Effectifs	% <sup>2</sup>	% <sup>3</sup>
Fonds musical jeunesse	84	29%	36%
Pas de fonds musical jeunesse	152	53%	64%
Non réponse	50	18%	0%
Total	286	100%	100%

Si l'on opère une distinction entre les structures qui disposent d'un fonds musical constitué ou en cours de constitution, et les structures ne disposant pas de fonds musical, il apparaît distinctement, et fort logiquement, que les fonds musicaux destinés à la jeunesse sont bien plus présents dans les structures disposant d'un fonds musical, avec 76% de médiathèques disposant d'un fonds musical destiné à la jeunesse contre seulement 2% pour les bibliothèques simples. Il semble en effet assez cohérent dans le cadre d'un fonds musical, de proposer des documents à l'intention du public jeune et à l'inverse de privilégier les documents non musicaux dans le cadre d'un fonds non musical. Il existe toutefois trois bibliothèques qui ont choisi de constituer un fonds musical destiné à la jeunesse sans avoir de fonds musical en tant que tel.

Lorsqu'un fonds musical destiné à la jeunesse existe, le nombre de documents proposé reste relativement restreint. Environ la moitié des médiathèques proposent moins de 150 documents. De même que pour le fonds musical adulte, ces résultats sont à nuancer dans la mesure où nombre de médiathèques appartiennent au réseau BDP. Par conséquent les documents proposés aux usagers sont fort probablement plus nombreux que ceux recensés dans le fonds propre de la médiathèque.

Enfin, en ce qui concerne la présentation des documents, la moitié des médiathèques ont intégré le fonds musical jeunesse au reste du fonds musical adulte. Pour plus d'un tiers, le fonds musical jeunesse est intégré au fonds jeunesse général.

<sup>1</sup> Exemple de lecture : Parmi l'ensemble des bibliothèques et médiathèques, en excluant les non réponses, 36% disposent d'un fonds musical destiné à la jeunesse.

<sup>2</sup> Non réponses incluses.

<sup>3</sup> Non réponses exclues.

Tableau n° 13 : Répartition des bibliothèques et des médiathèques selon qu'elles disposent d'un fonds musical jeunesse ou non, selon le nombre de documents musicaux jeunesse et selon la présentation des documents.<sup>1</sup>

		Avec fonds musical ou en projet	
Existence d'un fonds musical jeunesse	Avec fonds musical jeunesse	81	76%
	Pas de fonds musical jeunesse	25	24%
	Total	106	100%
Nombre de documents jeunesse	Moins de 150 documents jeunesse	34	1/2
	150 documents jeunesse et plus	34	1/2
	Total	68	
Présentation des documents	Il est intégré au fonds musical adulte	41	51%
	Il est intégré au fonds jeunesse	31	38%
	Il est présenté ailleurs	9	11%
	Total	81	100%

## B. Les achats

Les différents aspects liés à l'achat des documents seront abordés ici. Nous commencerons par les questions relatives au budget, puis celles liées aux fournisseurs. Enfin, dans le prolongement chronologique des achats, nous aborderons le traitement du document.

### 1. Le budget

Les médiathèques disposent d'un budget nettement plus important que les bibliothèques (tableau n°14). Pour 41% d'entre elles, le budget s'élève à plus de 18000€, ce qui ne concerne que 5% des bibliothèques simples. Inversement, 30% des bibliothèques disposent de moins de 500€ pour la totalité de leurs achats.

Si l'on met en relation ce budget et le nombre d'habitants (tableau n°15), pour déterminer le coût par habitant, il s'avère que presque les deux tiers des médiathèques réalisent un effort financier d'au moins deux euros par habitant et par an, pour les achats de documents. Seulement 10% des médiathèques ne fonctionnent qu'avec 50 centimes par an et par habitant.

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Parmi les médiathèques qui disposent d'un fonds musical constitué ou en projet, 76% disposent d'un fonds musical destiné à la jeunesse, soit 81 médiathèques.

Tableau n° 14 : Répartition des bibliothèques et médiathèques en fonction de leur budget total<sup>1</sup>

	Fonds musical constitué ou en projet		Sans fonds musical		Total	
Moins de 500 €	5	5%	41	30%	46	20%
Entre 500 et 2000€	8	8%	39	28%	47	20%
Entre 2000 et 6000€	18	17%	31	23%	49	20%
Entre 6000 et 18000€	30	29%	19	14%	49	20%
18000€ et plus	42	41%	7	5%	49	20%
Total	103	100%	137	100%	240	100%

Tableau n° 15 : Répartition des bibliothèques et médiathèques selon le budget moyen par habitant consacré aux achats.

	Effectif	Part
Moins de 0,5€	10	10%
Entre 0,5 et 1€	5	5%
Entre 1 et 2€	23	22%
Entre 2 et 3€	26	25%
3€ et plus	39	38%
Total	103	100,0%

Le budget destiné aux achats de documents musicaux est très souvent inférieur à 6000€, dans 70% des cas (tableau n° 16). Les médiathèques disposant de plus de 15000€ pour leurs achats de documents musicaux restent assez rares, avec seulement 11% des effectifs.

Tableau n° 16 : Répartition médiathèques en fonction du budget consacré aux achats en musique.

	Effectifs	%
Moins de 1000€	29	35%
Entre 1000 et 6000€	30	35%
Entre 6000 et 15000€	14	18%
15000€ et plus	9	11%
Total	82	100%

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Parmi les bibliothèques et médiathèques qui disposent d'un fonds musical, 5 disposent d'un budget total de moins de 500 euros, soit 5% de cet effectif.

Parmi les achats de documents musicaux, il convient d'examiner la part du budget destinée aux achats de documents sonores, qui représentent bien entendu la grande majorité des documents constituant un fonds musical.

Un nombre relativement important de bibliothèques fonctionne sans budget (tableau n°17). Cette situation s'explique fort probablement par le fait que le fonds de certaines médiathèques n'est constitué que de documents appartenant à la BDP. Par conséquent le budget destiné aux achats pour le fonds propre de la médiathèque est réduit à zéro. Certaines structures fonctionnent également avec des dons. Pour le reste des médiathèques, presque la moitié dispose d'un budget de plus de 2500€ pour les documents sonores.

**Tableau n° 17 :** Répartition des bibliothèques et médiathèques selon le budget alloué aux achats de documents musicaux sonores<sup>1</sup>.

	Effectifs	%
0€	16	18,6%
Jusqu'à 500€	11	12,8%
Entre 500 et 1000€	7	8,1%
Entre 1000 et 2500€	13	15,1%
Entre 2500 et 5000€	15	17,4%
5000€ et plus	24	27,9%
Total	86	100,0%

Dans la mesure où les documents sonores occupent une place privilégiée dans les fonds musicaux, il semble tout à fait logique que plus de la moitié des médiathèques utilisent le budget destiné au fonds musical pour des achats de documents sonores (tableau n°18).

**Tableau n° 18 :** Répartition des médiathèques selon la part du budget musique destiné aux achats de documents sonores

	Effectifs	%
Moins de 50%	5	7,7%
Entre 50 et 75%	8	12,3%
Entre 75 et 100%	19	29,2%
100%	33	50,8%
Total	65	100,0%

Pour avoir une idée plus précise de l'effort financier engagé vers les achats de documents musicaux, il convient de comparer le budget destiné aux documents musicaux au budget total de la médiathèque (tableau n°19). Bien souvent, c'est-à-dire

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Le budget consacré aux achats de documents sonores musicaux s'élève à 0€ pour 16 médiathèques, soit 18,6% de l'effectif.

pour plus des deux tiers des médiathèques, la part du budget destiné aux achats de documents musicaux peut occuper jusqu'à 20% de l'ensemble du budget.

**Tableau n° 19 :** Répartition des bibliothèques et médiathèques selon la part du budget destiné aux achats de documents musicaux dans le budget total<sup>1</sup>.

	Effectif	Part
Moins de 10%	22	>1/4
de 10 à 20%	31	2/3
de 20 à 50%	21	>1/4
50% et plus	3	3/77
Total	77	77

Ainsi le budget destiné aux fonds musicaux représente une part importante du budget total des médiathèques. Ce budget est prioritairement utilisé pour l'achat de documents musicaux sonores.

## 2. Les fournisseurs

Les bibliothèques ou médiathèques municipales sont régies par un fonctionnement particulier en matière d'achat. Rattachées aux municipalités ou aux communautés de communes, elles sont légalement soumises aux procédures de marché public. Ces procédures diffèrent selon la somme en jeu. A partir de 4000€, le recours à un marché à procédure adapté est obligatoire. La plupart des structures se plient à cette règle (tableau n°20) puisque les trois quarts des médiathèques dont le budget est supérieur à 4000€ effectuent leurs achats dans ce cadre. A l'inverse, les trois quarts également des bibliothèques dont le budget est inférieur à 4000€ n'ont pas recours aux procédures de marché public. Le quart restant, alors qu'il n'y a pas d'obligation, effectue pourtant ses achats dans le cadre de cette procédure. En revanche, un quart des médiathèques parmi celles qui légalement doivent se plier aux règles des marchés publics ne le font pas.

**Tableau n° 20 :** Répartition des médiathèques selon l'utilisation ou non de procédures de marché public en fonction du budget alloué à l'achat de documents musicaux<sup>2</sup>.

	Budget musique inférieur à 4000€		Budget musique supérieur à 4000€		Total	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
Achats avec procédure de marché public	10	<1/4	22	3/4	32	<1/2
Achats sans procédure de marché public	39	>3/4	7	1/4	46	>1/2
Total	49		29		78	

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Parmi les médiathèques qui disposent d'un fonds musical constitué, la part du budget total consacrée aux achats de documents musicaux représente moins de 10% pour moins d'un quart des répondants.

<sup>2</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Moins d'un quart des médiathèques dont le budget consacré aux achats de documents musicaux est inférieur à 4000€ utilisent une procédure de marché public pour effectuer leurs achats.

Les principaux fournisseurs des médiathèques sont les grandes surfaces spécialisées, les grossistes, les libraires et les disquaires. Les comportements d'achat sont très différents d'une médiathèque à l'autre.

Une part relativement importante des médiathèques, soit 56, effectue ses achats exclusivement chez un type de fournisseur (tableau n°21). D'autres opèrent une légère diversification mais privilégient malgré tout largement un type de fournisseur, par exemple 8 médiathèques effectuent moins de 25% de leurs achats en grande surface.

En observant les achats chez ces différents fournisseurs, on peut établir une "cote de popularité" de ces derniers. Les libraires arrivent alors en tête, avec 19 médiathèques qui leur accordent l'exclusivité et 26 médiathèques "clientes", viennent ensuite les grossistes, avec 16 médiathèques en exclusivité et 18 "clientes", puis les grandes surfaces et les disquaires avec respectivement 11 et 10 médiathèques en exclusivité et 16 et 13 "clientes".

Sur l'ensemble on ne constate pas de disparité nette entre les différents fournisseurs. Les médiathèques se répartissent de façon à peu près harmonieuse entre les différentes offres. On peut s'étonner de la légère prédominance des libraires, dans la mesure où il s'agit de fournisseurs qui a priori se destinent davantage à la vente de livres et non de documents musicaux ou sonores. On entrevoit donc ici un attachement certain des médiathèques au réseau des libraires et une probable diversification des produits que proposent les libraires.

La plupart des achats sont effectués à proximité de la médiathèque (tableau n°22). Parmi les achats en grande surface spécialisée, les trois quarts sont effectués dans le département où se situe la médiathèque, de même que les deux tiers des achats chez les libraires et les disquaires. Très peu d'achats sont effectués dans la commune de la médiathèque. Les deux tiers des achats chez les grossistes sont réalisés en dehors de l'Aquitaine, ce qui s'explique par la situation géographique des grossistes spécialisés dans le domaine de la musique.

**Tableau n° 21 :** Répartition des médiathèques selon la proportion d'achats effectués en fonction du type de fournisseur<sup>1</sup>

	Grande surface spécialisée		Grossiste		Disquaire		Libraire	
		Part		Part		Part		Part
Aucun achat	20	3/5 <sup>e</sup>	16	<1/3	23	1/2	19	<1/3
Moins de 25%	8		3	>1/3	7	1/4	12	>1/3
Entre 25 et 50 %	2	1	3		4			
Entre 50 et 75%	2	<1/5 <sup>e</sup>	7		2	4		
Entre 75 et 100%	4		7	1	6			
100% des achats	11	<1/4	16	<1/3	10	1/4	19	<1/3
<b>Total</b>	<b>47</b>		<b>50</b>		<b>46</b>		<b>64</b>	

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : les 3/5<sup>e</sup> des médiathèques n'effectuent aucun achat ou moins de 25% des achats en grande surface.

Tableau n° 22 : Répartition des médiathèques selon la localisation des fournisseurs auprès desquels sont effectués les achats.

	Grossiste		Grande Surface spécialisée		Disquaire		Libraire	
		%		%		%		%
Dans votre commune	1	1/57	5	>1/8 <sup>e</sup>	3	<1/10 <sup>e</sup>	11	1/6
Dans votre département	16	>1/3	31	<3/4	20	<2/3	46	2/3
En région Aquitaine	4		6	>1/8 <sup>e</sup>	3	<1/10 <sup>e</sup>	8	>1/10 <sup>e</sup>
Dans une autre région	36	<2/3	0	0	7	<1/5 <sup>e</sup>	4	1/15
Total	57		42		33		69	

### 3. Les labels indépendants

La part des documents produits par des labels indépendants dans les achats des Médiathèques est assez réduite. Une vingtaine de médiathèques ont pu l'évaluer. Une seule médiathèque atteint 50%. Pour le reste, cette part varie entre 1 et 20% au maximum.

Les achats de documents issus des labels indépendants sont administrativement complexes à réaliser. Comme l'explique une médiathèque des Landes, lorsqu'une médiathèque est soumise à une procédure de marché public, elle ne peut acquérir des documents qu'auprès d'un fournisseur, celui qui a remporté le marché. Il est donc difficile, voire impossible, d'acquérir des documents auprès d'autres fournisseurs. Cependant, il arrive que des références de labels indépendants soient disponibles chez certains fournisseurs. Des arrangements sont parfois possibles : "je dépouille la presse spécialisée, les fanzines... Ensuite je donne les références des sites Internet à mes deux fournisseurs qui achètent sur ces sites et me revendent ensuite les CD" (grande ville de Gironde). Cette médiathèque mentionne également dans sa réponse des achats sur un site spécialisé qui permet d'acheter des CD de labels indépendants.

Il semblerait que de plus en plus de fournisseurs, notamment les grossistes, diffusent des labels indépendants. Toutefois, le choix est restreint. Plusieurs réponses montrent bien que les médiathécaires effectuent un travail de veille documentaire au sujet de la production musicale des labels indépendants. Ce travail est assez long et peut prendre des formes diverses, souvent combinées : recherche sur Internet, rencontres d'artistes, lettres d'information des labels indépendants, presse musicale, scène locale, etc. Or ce travail ne trouve pas l'aboutissement souhaité puisque, in fine, seules les références disponibles chez les fournisseurs "officiels" peuvent être acquises.

Certaines médiathèques ont gardé la possibilité d'acheter directement auprès des labels indépendants. Dans ce cas, leur choix peut être guidé par la veille documentaire qu'ils effectuent également mais aussi par les différentes offres et propositions que font les labels indépendants directement auprès des médiathèques.

#### 4. Le traitement des documents

Les opérations de traitement des documents laissent apparaître certaines tendances (tableau n°23). Le format de catalogage utilisé est le plus souvent l'Unimarc, pour 70 % des médiathèques. Pour l'indexation matière, on constate une plus grande dispersion. Rameau est utilisé dans plus de la moitié des structures. Parmi les autres indexations matières, la liste Blanc Montmayeur est très souvent citée. Viennent ensuite d'autres systèmes d'indexation, dont la Dewey et de façon plus éparse Motbis, MDL, Massy, ou encore des indexations "Maison". En ce qui concerne la classification, les PCDM et PCDM4 rassemblent presque les trois quarts des médiathèques. Pour le quart restant, les choix sont ici aussi plutôt variés : Dewey, Paris, Massy, discothèque de France, classifications "maison".

Les catalogues informatisés ont, à l'évidence, connu un développement certain, puisque près des deux tiers des bibliothèques et médiathèques en sont équipées. Un tiers utilise encore un catalogue "papier" (tableau n°24).

Tableau n° 23 : Répartition des médiathèques selon la norme de catalogage, la norme d'indexation, la classification utilisées et le type de catalogue.<sup>1</sup>

		Effectifs	%
Norme de catalogage	Simplifiée	22	27%
	Unimarc	57	70%
	Autre	3	4%
	Total	82	100%
Indexation	Rameau	36	53%
	Autre	32	47%
	Total	68	100,0%
Classification	PCDM	18	25%
	PCDM4	34	46%
	Autre	21	29%
	Total	73	100%
Catalogue	Informatisé	142	62%
	"Papier"	88	38%
	Total	230	100%

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : 22 bibliothèques utilisent une norme de catalogage simplifiée, soit 27% de l'effectif.

## C. Espaces musique et numérique

Alors qu'un tiers de l'ensemble des structures utilise encore un catalogue papier, on peut s'interroger sur le développement d'internet et du numérique dans les médiathèques.

### 1. Accès Internet

Les trois quarts des bibliothèques et médiathèques disposent d'un accès à Internet. Cette proportion s'élève à 90% pour les médiathèques tandis qu'elle plafonne à moins d'un tiers pour les bibliothèques simples (tableau n°24).

Tableau n° 24 : Répartition des médiathèques selon qu'elles disposent ou non d'un accès à Internet<sup>1</sup>.

	Fonds musical constitué ou en projet		Sans fonds musical		Total	
La médiathèque dispose d'un accès à Internet	99	90%	102	63%	201	74%
La médiathèque ne dispose pas d'un accès à Internet	11	10%	59	37%	70	26%
Total	110	100%	161	100%	271	100%

### 2. Musique numérique

Si les médiathèques sont particulièrement mieux équipées que les bibliothèques en matière d'accès à Internet, elles n'ont pas pour autant franchi le pas de la musique numérique. En effet, seulement 3 médiathèques proposent de la musique numérique.

L'une d'entre elles a mis en place une offre innovante. Elle propose cette musique par l'intermédiaire d'une borne, enrichie par les auteurs eux-mêmes et à partir de laquelle les usagers peuvent écouter, télécharger librement et légalement les morceaux, pour un usage non commercial. Tout artiste peut déposer ses oeuvres après un contrôle de non-inscription à la SACEM. Les morceaux mis à disposition sur la borne sont sous licence "Creative Commons". Ainsi, actuellement, les artistes qui ont déposé un ou plusieurs titres sur la borne ne sont pas rémunérés pour ces morceaux. Beaucoup d'entre eux revendiquent une démarche uniquement musicale, et adoptent pour principe de refuser d'être rémunérés en opposition à un aspect mercantile de la diffusion musicale.

Les morceaux sont donc gratuitement mis à disposition mais la médiathèque s'est engagée à acheter les disques disponibles pour soutenir la création musicale libre. L'écoute est gratuite. Les morceaux peuvent être retravaillés. La médiathèque a la possibilité de gérer, actualiser et sélectionner les différents titres. Sont également ajoutés régulièrement des morceaux enregistrés de l'école de musique. L'interface a été simplifiée au maximum, pour être la plus conviviale possible et être accessible aux non-initiés.

---

Deux médiathèques, l'une en Gironde et l'autre dans les Pyrénées Atlantiques ont entrepris de numériser leur fonds. Dans les deux cas, la numérisation est effectuée par les services de la médiathèque. En Gironde, des contractuels ont été recrutés pour numériser le fonds. Ce choix a été fait pour éviter d'envoyer les documents chez un prestataire au risque de les perdre. Le coût lié à l'embauche de personnel n'était pas supérieur à la prestation. Dans la médiathèque des Pyrénées Atlantiques, 6000 albums ont été numérisés depuis sa création, il y a trois ans. Les morceaux sont ensuite mis en écoute individuelle sur des ordinateurs dans les Pyrénées Atlantiques et sur des bornes spéciales en Gironde. La médiathécaire qui nous a fait visiter cet espace nous a d'ailleurs confié douter de la solidité de ces bornes car celles situées dans l'espace jeunesse ne semblent pas résister aux sollicitations des jeunes usagers. Dans cette structure, douze bornes sont destinées au rayon adulte et huit au rayon jeunesse. Elles contiennent également un fonds de livres lus.

Dans les deux médiathèques, l'écoute ne peut se faire que sur place, ces médiathèques ne proposent pas d'accès en ligne depuis l'extérieur ni de téléchargement. En Gironde, un poste permet la consultation d'un abonnement en extranet à la cité de la musique. L'accès est libre et permet également de consulter des extraits du catalogue.

Dans les Pyrénées Atlantiques, les usagers ont tendance à préférer prendre un CD dans un bac et le mettre sur un appareil d'écoute plutôt que d'avoir à rechercher un album sur l'ordinateur. La numérisation présente malgré cela l'intérêt de permettre à plusieurs personnes d'écouter le même morceau en même temps.

## II. Les services offerts au public

Pour dresser un panorama des services destinés au public dans les médiathèques en Aquitaine, nous nous intéresserons d'abord aux espaces dédiés à la musique, puis à la manière dont ces espaces sont équipés et enfin aux différents services mis en place autour du fonds musical.

### A. Les espaces dédiés à la musique

Les médiathèques disposent de beaucoup plus d'espace que les bibliothèques simples (tableau n°26). Plus des deux tiers des médiathèques disposent d'un espace supérieur à 200m<sup>2</sup>. Au contraire, les bibliothèques disposant d'un espace plus réduit sont les plus nombreuses : les trois quarts occupent moins de 100m<sup>2</sup>.

Les espaces destinés uniquement à la musique sont plus rares, la moitié occupe moins de 20m<sup>2</sup> (tableau n°27). Bien plus que la surface elle-même, il convient d'examiner la proportion de la surface totale allouée à la musique. De même que la part du budget musique dans le budget total, l'espace attribué à la musique nous renseigne également sur l'importance accordée à la musique dans une médiathèque (tableau n°28). Ainsi un tiers des espaces musique disposent de moins de 3% de la surface totale de la médiathèque, un tiers, entre 3 et 6% et un tiers disposent de plus de 6% de la totalité de l'espace.

L'organisation de l'espace est plutôt variée. Plus d'un tiers des médiathèques ont opté pour un espace destiné uniquement au fonds musical, un autre tiers a opté pour un fonds musical jumelé avec un autre type de fonds, souvent le cinéma ou les arts, et enfin moins d'un tiers n'ont pas aménagé d'espace spécifique au fonds musical et l'ont donc intégré au reste du fonds.

Tableau n° 25 : Répartition des bibliothèques et médiathèques en fonction de leur surface totale<sup>1</sup>

	Fonds musical constitué ou en projet		Sans fonds musical		Total	
Moins de 40m <sup>2</sup>			57	38%	57	22%
Entre 40 et 100m <sup>2</sup>	15	14%	52	37%	67	26%
Entre 100 et 200m <sup>2</sup>	19	18%	23	15%	42	16%
Entre 200 et 500m <sup>2</sup>	33	31%	17	11%	50	20%
Plus de 500m <sup>2</sup>	40	37%	1	<1%	41	16%
Total	107	100%	150	100%	257	100%

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Parmi les médiathèques qui disposent d'un fonds musical constitué ou en projet, 15 disposent d'une surface totale comprise entre 40 et 100m<sup>2</sup>, soit 14% de l'effectif.

**Tableau n° 26 :** Répartition des bibliothèques et des médiathèques selon la surface de leur espace musique<sup>1</sup>

	Effectifs	% <sup>2</sup>	% <sup>3</sup>
Moins de 20m <sup>2</sup>	27	9%	1/2
Plus de 20m <sup>2</sup>	26	9%	1/2
Non réponse	233	82%	
Total	286	100,0%	53

**Tableau n° 27 :** Répartition des médiathèques selon la proportion de leur surface musique par rapport à la surface totale<sup>4</sup>.

	Effectif	Part
Moins de 2% de la surface totale	5	<1/3
Entre 2 et 3% de la surface totale	12	
Entre 3 et 5% de la surface totale	8	>1/3
Entre 5 et 6% de la surface totale	11	
Entre 6 et 10% de la surface totale	9	1/3
Plus de 10% de la surface totale	8	
Total	53	53

**Tableau n° 28 :** Répartition des médiathèques selon l'organisation de l'espace musical<sup>5</sup>

	Effectifs	%
Espace destiné uniquement au fonds musical	30	36%
Fonds musical jumelé avec un autre type de fonds (cinéma, arts, ...)	29	35%
Pas d'espace spécifique	24	29%
Total	83	100%

<sup>1</sup> Exemple de lecture : Parmi l'ensemble des bibliothèques et médiathèques, 27 disposent d'une surface destinée à l'espace musique inférieure à 20m<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Non réponses incluses.

<sup>3</sup> Non réponses incluses.

<sup>4</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Presque un tiers des 53 bibliothèques ou médiathèques disposant d'un espace musique spécifique disposent d'une surface occupant jusqu'à 3% de la surface totale.

<sup>5</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : 36% des 83 bibliothèques ou médiathèques disposant d'un fonds musical constitué disposent d'un espace destiné uniquement au fonds musical.

## B. L'équipement des espaces musique

Les moyens restent assez limités en terme d'équipements (tableau n°30), plus des deux tiers de médiathèques n'ont aucun poste d'écoute en accès libre et plus de la moitié des médiathèques n'ont aucun poste d'écoute à la demande. Les places assises en revanche sont plus nombreuses. Ce faible équipement en matière d'accueil peut sans doute s'expliquer en partie par la faible demande de consultation sur place, mais aussi par le peu d'espace dont disposent les espaces musique. L'offre semble ainsi tournée en premier lieu vers le prêt.

Tableau n° 29 : Répartition des médiathèques selon leur nombre de postes d'écoute en accès libre

Postes d'écoute en accès libre	1 ou 2 postes d'écoute	10
	3 postes d'écoute et plus	11
	Aucun poste d'écoute	46
	Total	67
Postes d'écoute à la demande	1 ou 2 postes d'écoute	23
	3 postes d'écoute et plus	10
	Aucun poste d'écoute	33
	Total	66
Places assises avec table	Moins de 8 places	46
	8 places et plus	15
	Total	61

## C. Services et usagers

Nous proposons ici de dresser un rapide bilan des services que peuvent proposer les médiathèques dans le cadre de leur espace musique, à destination des usagers. Pour ce faire, nous examinerons d'abord l'évolution de la fréquentation des espaces musique telle que peuvent la percevoir les médiathécaires. Nous nous intéresserons ensuite aux inscriptions, puis aux usages possibles et aux caractéristiques des usagers. Nous prendrons ensuite l'exemple de quelques grandes villes en ce qui concerne les emprunts. Enfin, nous présenterons les différentes actions et les partenariats mis en place dans le cadre de l'action culturelle.

### 1. Evolution de la fréquentation

Les avis sont partagés quant à l'évolution de la fréquentation des médiathèques. La tendance semble malgré tout se profiler à la baisse, avec 47% des avis pour une légère ou nette diminution des prêts (tableau n°31). Toutefois, cette évolution n'est pas

encore très marquée et l'on ne peut pas de façon indiscutable se ranger à l'opinion selon laquelle le numérique annoncerait la fin irrémédiable des espaces musique. On ne peut que constater les avis divergents.

**Tableau n° 30 :** Répartition des médiathèques selon l'évolution récente du prêt de documents musicaux<sup>1</sup>

	Effectifs	%
Nette augmentation	7	10%
Légère augmentation	15	21%
Stable	16	22%
Légère diminution	18	25%
Nette diminution	16	22%
Total	72	100%

## 2. Les inscriptions

Plus d'un tiers des médiathèques comptent plus de 1500 inscrits et presque autant comptent entre 500 et 1500 inscrits. Au total, presque les trois quarts des médiathèques comptent plus de 500 inscrits parmi leurs lecteurs. Ainsi, outre un budget et un nombre de documents importants, et une localisation des grandes villes, les médiathèques ont pour autre caractéristique de regrouper nettement plus de lecteurs que les bibliothèques.

Pour ces dernières la répartition du nombre d'inscrits est en effet inverse : plus des trois quarts des bibliothèques comptent moins de 500 inscrits. Un tiers des bibliothèques compte moins de 100 inscrits.

**Tableau n° 31 :** Répartition des médiathèques selon le nombre total d'inscrits<sup>2</sup>

	Fonds musical constitué ou en projet		Sans fonds musical		Total	
Moins de 100 inscrits	1	1%	51	36%	52	21%
de 100 à moins de 200 inscrits	6	6%	32	22%	38	16%
de 200 à moins de 500 inscrits	21	21%	35	24%	56	23%
de 500 à moins de 1500 inscrits	35	34%	20	14%	55	22%
1500 inscrits et plus	39	38%	5	3%	44	18%
Total	102	100%	143	100%	245	100%

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : 7 médiathèques constatent une nette augmentation du prêt, soit 10% de l'effectif.

<sup>2</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : une médiathèque sur 102 compte moins de 100 lecteurs inscrits.

### *3. Usages et usagers*

Nous avons travaillé ici à partir de questions ouvertes. En effet, les statistiques sur les usagers des espaces musique restent assez rares. Nous avons donc demandé aux médiathèques de bien vouloir nous faire part de leurs impressions en ce qui concerne les caractéristiques des usagers. Ainsi, nous avons analysé les réponses rédigées par 58 médiathèques.

#### **Les usages**

L'emprunt constitue l'usage le plus répandu dans la plupart des médiathèques.

Comme nous avons pu l'observer au travers de l'étude des équipements dont disposent les médiathèques (postes d'écoute en libre accès ou à la demande), l'écoute tient une place assez réduite. Une médiathèque d'une ville moyenne des Pyrénées Atlantiques évalue approximativement à 2% l'écoute sur place et la consultation, au profit des emprunts.

Les usagers se tournent davantage vers l'emprunt. Dans une grande médiathèque de Gironde, malgré les 5 postes à disposition, l'écoute sert surtout à confirmer le choix de l'utilisateur avant l'emprunt. Une médiathèque d'une petite ville de Gironde constate que le peu d'écoute sur place est effectué par des adolescents.

La plupart des médiathèques reconnaissent qu'elles ne sont pas en mesure de proposer un réel service d'écoute, par manque d'équipements. Une médiathèque d'une ville moyenne de Gironde juge son système peu pratique. Une autre, située dans le Lot et Garonne, juge son organisation, en prêt indirect, peu propice à l'écoute sur place.

L'absence totale d'équipements ou d'espace destiné à la musique sont évidemment aussi des obstacles majeurs à l'écoute. Le problème se pose principalement pour les villes moyennes. L'une d'entre elles, dans le Lot et Garonne envisage de créer un point d'écoute différent des ordinateurs multi-tâches utilisés jusqu'ici.

Toutefois, même avec les équipements nécessaires, la demande est plutôt centrée sur le prêt. Même dans les grandes médiathèques, les équipements d'écoute sont peu utilisés. Pour une grande médiathèque de Gironde "A vue d'œil, 1 personne sur 10 utilise les bornes d'écoutes".

#### **Les usagers**

Quelle que soit la région et la taille de la médiathèque, bon nombre de réponses mentionnent une majorité d'utilisateurs adultes, âgés de 20 à 60 ans environ. Certaines médiathèques de villes moyennes ou en intercommunalité mentionnent également un public varié, de tous âges.

Trois villes moyennes du Lot et Garonne indiquent une proportion importante d'enfants. Une médiathèque d'une ville moyenne de Gironde constate un "intérêt croissant des parents qui empruntent pour leurs enfants (musique pour enfants)".

Les adolescents fréquentent les médiathèques de façon très variable. Omniprésents ou complètement absents, leur assiduité semble étroitement liée à la composition du fonds dans la mesure où, lorsqu'ils sont présents, ils font preuve d'attentes très précises, variable en fonction des médiathèques. Dans une ville moyenne du Lot et

Garonne, leurs attentes portent sur les variétés francophones ou anglophones. Dans les Pyrénées Atlantiques, "Les ados (surtout les garçons) semblent préférer le rock basque".

Les jeunes sont présents, surtout dans les grandes villes. Dans de nombreuses médiathèques, la fourchette d'âge mentionnée démarre vers 20 ans, voire avant. Les personnes âgées, en revanche, âgées de plus de 60 ans, sont assez rares. Une médiathèque d'une grande ville constate que les personnes âgées sont peu présentes dans l'espace musique alors qu'elles fréquentent régulièrement le secteur adulte et le pôle multimédia.

Sauf exception, le public des espaces musique est plutôt masculin. La plupart des médiathèques mentionnent cette caractéristique. Quelques médiathèques comptent plus de femmes que d'hommes mais elles restent rares.

### Les attentes des usagers

Les médiathèques d'Aquitaine se distinguent également par les demandes variées des usagers. Dans certaines structures les demandes laissent se profiler un public de néophytes, amateurs à la recherche de découvertes mais aussi de nouveautés grand public. Les demandes témoignent alors à la fois d'une certaine volonté d'ouverture culturelle, mais aussi d'attentes en matière de distraction sans référence particulière à un éventuel aspect culturel. Une grande ville de Gironde constate " Tous cherchent plutôt à retrouver ce qu'ils connaissent déjà notamment en rock, jazz et chansons françaises. Quelques curieux s'aventurent vers de nouveaux styles ou des artistes peu commercialisés".

Au contraire, d'autres médiathèques font face à une forte demande d'amateurs "éclairés", dans des domaines variés. Les demandes varient en fonction des médiathèques, dans tous les genres pour certaines structures, plutôt en musique classique et jazz pour d'autres, mais aussi en musiques du monde. La découverte tient ici aussi une place importante, avec des exigences plus "pointues" de la part des usagers.

Du point de vue des genres musicaux, la chanson francophone tient indéniablement une place importante. Demandée en priorité dans bon nombre de médiathèque, par des publics variés, il s'agit apparemment d'une "valeur sûre" dans une médiathèque. Les variétés internationales et le rock sont également très souvent mentionnés. Ces genres sont plus souvent demandés par un type particulier d'utilisateur, plutôt jeune. Dans les villes moyennes ou les communautés de communes, tous les genres sont demandés. Les musiques du monde en revanche apparaissent assez rarement. Il n'est fait aucune mention des musiques fonctionnelles ni des musiques liées au cinéma.

Quelques médiathèques constatent un lien entre un type d'utilisateur et un genre musical.

-Adultes (30-60 ans) pour les variétés francophones et anglophones (ville moyenne du Lot et Garonne)

-Hommes, 40 ans pour le jazz et femmes de 60 ans pour la musique classique (ville moyenne des Pyrénées Atlantiques)

-Les adolescents pour le rock, le rap, la R'n'B (ville moyenne de Gironde)

- "Les hommes sont plus des emprunteurs éclairés alors que les femmes empruntent des genres qu'elles ne connaissent pas et souhaitent découvrir" (Intercommunalité des Landes)

-Hommes entre 20 et 40 ans, amateurs très éclairés en musique afro-américaine, rock et musique du monde (ville moyenne des Pyrénées Atlantiques)

Les usages et les usagers sont donc très variés en fonction des médiathèques et sans doute du contexte local. On peut toutefois mettre en évidence quelques tendances récurrentes, même si elles ne témoignent pas de l'ensemble des pratiques et des usages de l'ensemble des médiathèques d'Aquitaine. Ainsi, les médiathèques sont plutôt fréquentées par un public adulte, âgé de 20 à 60 ans environ. Avec autant de néophytes que d'amateurs éclairés, les demandes se concentrent autour de la chanson francophone, et du rock et de la variété internationale.

La musique classique, le jazz et les musiques du monde rencontrent également un certain succès. Les autres genres en revanche sont assez peu demandés. Il convient toutefois de souligner que réponses laissent clairement apparaître des profils très différents selon les médiathèques. Il reste donc assez difficile de schématiser un profil de médiathèque.

#### *4. Les emprunts dans quelques grandes médiathèques*

Nous avons établi un taux de rotation par document en prenant l'exemple de quelques grandes villes. Ce taux indique le nombre moyen d'emprunts d'un document par an. Il témoigne du volume de prêts réalisés par genre et donc de l'intérêt porté à ce genre par les usagers. Nous avons repris l'exemple des cinq villes déjà mentionnées dans la partie sur la composition des collections.

Ici encore, on peut constater des disparités entre genres et entre médiathèques (tableau n°32).

Les documents musicaux liés au rock et à la variété internationale sont ceux qui sont les plus empruntés, avec 4,42 emprunts par document et par an. Des différences existent entre médiathèques : dans la ville n°3, un document ne sort que 2,65 fois par an, tandis que dans la ville n°5, un document sort 5,47 fois par an. Cette première place parmi les emprunts confirme la description qu'on pu faire les médiathèques des attentes de leurs usagers. Le rock et la variété internationale arrive bien parmi les demandes les plus fortes. Les documents musicaux relatifs à la chanson française suivent approximativement le même chemin, avec un taux moyen plutôt élevé et des disparités entre médiathèques, tout en restant en tête des emprunts dans chaque médiathèque.

Un taux de rotation relativement élevé apparaît aussi pour les musiques fonctionnelles, alors qu'il s'agit d'un des domaines les moins prisés des usagers. Ce taux élevé s'explique en partie par le faible nombre de documents. Le peu de documents que les médiathèques possèdent sort assez souvent, même si la demande reste faible. Il en est fort probablement de même pour les documents musicaux relatifs au cinéma.

Les musiques du monde peuvent aussi atteindre des taux de rotation assez élevés, comme dans la ville n°5 par exemple avec un taux de rotation de 5,63. L'explication peut ici être la même que pour les musiques fonctionnelles, mais on peut aussi imaginer qu'un accent particulier soit mis sur ce type de fonds. Cette explication est possible aussi pour les musiques fonctionnelles mais elle paraît moins probable.

Les musiques électroniques ont un taux de rotation moyen proche de celui des musiques du monde avec des disparités sensibles. Ainsi le taux varie presque du simple

au double entre la ville n°3 et la ville n°5, avec respectivement 2,52 et 4,24 emprunts par document et par an.

Des disparités encore plus marquées apparaissent en ce qui concerne les documents relatifs à la musique afro-américaine. Pour ce genre, le taux de sortie est de 2,54, ce qui est assez peu par rapport aux autres genres. Les documents relatifs à la musique classique ou savante sont également moins empruntés que les autres. On peut alors se demander si ces documents ont un taux de rotation plus faible parce qu'ils sont plus nombreux. Par conséquent même si beaucoup d'usagers les empruntent, chaque document sort finalement assez peu dans l'année. On peut aussi s'interroger, notamment en ce qui concerne la musique classique et le jazz, si l'intérêt porté à ces genres en médiathèque est toujours aussi grand. Même si la demande reste a priori importante, les autres genres semblent prendre le relais et bénéficier d'un certain succès.

**Tableau n° 32 :** Taux de rotation par an des documents par classe dans quelques grandes médiathèques

	Ville n°1	Ville n°2	Ville n°3	Ville n°4	Ville n°5	Moyenne
	+ de 20000 hab. + de 20000 doc.		5000 à 20000 hab. + de 20000 doc.			
Sciences et techniques	0	0,73	0	0	0	
Musique afro-américaine	2,61	2,00	1,89	2,55	3,64	2,54
Rock et variété internationale	4,14	5,42	2,65	4,44	5,47	4,42
Musique classique ou savante	1,86	1,50	0,80	1,88	4,3	2,07
Musiques électroniques	3,35	2,67	2,52	3,29	4,24	3,21
Musiques fonctionnelles	4,03	1,63	5,65	1,67	8,93	4,38
Musique et cinéma	3,56	3,20	0	3,95	5,00	3,14
Chanson francophone	3,95	4,36	2,51	3,59	5,68	4,02
Musiques du monde	2,83	2,75	2,29	2,59	5,63	3,22
Autres		3,75	0	0	0	
Moyenne	3,17	3,15	2,20	3,11	4,94	3,31

#### 4. L'action culturelle : animations et partenariats

Les animations autour de la musique sont assez rares dans les médiathèques, puisque 29 structures seulement ont répondu qu'elles mettaient en place des actions culturelles.

Ces différentes actions sont menées à un rythme différent selon le type d'animation (tableau n° 33). Ainsi des concerts peuvent être réalisés plusieurs fois par an pour plus d'un tiers des médiathèques, des expositions, une fois par an ou moins pour les deux tiers des médiathèques, il en va de même pour les présentations de discographies. L'accueil des groupes scolaires est beaucoup plus rare.

En moyenne, si l'on considère l'ensemble des réponses concernant ces différents types d'activités, presque un tiers des réponses indiquent que jamais un type d'action n'est réalisé. 15% des réponses indiquent qu'un type d'activité est réalisé plusieurs fois par an et 28% une fois par an.

Parmi les activités réalisées plusieurs fois par an, ce sont les concerts qui sont les plus prisés, viennent ensuite les sonorisations d'événements. Parmi les activités réalisées une fois par an, ce sont les présentations de discographies qui arrivent en tête, puis les expositions.

Tableau n° 33 : Répartition des médiathèques selon la fréquence des différents types d'animations proposées<sup>1</sup>.

	Plusieurs fois par an	Une fois par an environ	Plus rarement	Jamais	Total
Concerts	11	8	6	4	29
	>1/3	>1/4	>1/3		
Conférences	4	6	6	13	
	<1/3		>2/3		
Expositions	1	11	8	9	
	1/29	2/3		<1/3	
Sonorisations d'événements	6	5	10	8	
	>1/3		>1/3	<1/3	
Présentations de discographies	3	13	5	8	
	1/10	<2/3		>1/4	
Accueil de groupes scolaires	1	6	8	13	28
	1/4		>1/4	<1/2	
Total	26	29	43	55	173
	15%	28%	25%	32%	100%

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : 11 médiathèques proposent des concerts plusieurs fois par an, soit environ un tiers de l'effectif.

Les animations à destination du public restent donc encore assez rares, en témoignent le très faible taux de réponse à ces questions et la forte proportion de réponses indiquant la rareté ou l'inexistence de ces animations. Il convient donc de souligner d'autant plus le travail d'animations régulières mis en place par certaines médiathèques.

Ces animations peuvent prendre des formes assez variées à partir d'un même type d'action. Les concerts, par exemple, selon les médiathèques, sont déclinés en "concerts thématiques", "accueil de petites formations musicales", "mini-concerts", "siestes musicales" ou encore "show-case". Aux grands domaines d'animation mentionnés dans le tableau n°33 s'ajoutent les ateliers. Plusieurs médiathèques ont mentionné organiser des ateliers notamment d'écriture musicale mais aussi de découverte de techniques instrumentales.

Quelles que soient les animations, elles s'appuient bien souvent sur des partenariats avec des structures ou des organismes locaux ou parfois plus éloignés.

Ainsi, les écoles de musique sont souvent mises à contribution pour développer des partenariats et des activités en lien avec les médiathèques. Les médiathèques sont en effet assez nombreuses à bénéficier de la présence d'une école de musique à proximité (tableau n°34).

Ce sont les concerts ou les auditions des élèves qui sont le plus souvent réalisés dans les médiathèques, quelle que soit la taille de la ville ou le département. Ces concerts sont parfois agrémentés d'autres animations. Dans une grande ville de Gironde par exemple, le partenariat avec l'école de musique se décline en plusieurs activités : un concert de l'école de musique a lieu une fois par mois, une master class qui se termine par un concert est accueillie et enfin un ciné-concert est proposé. Ces animations sont parfois centrées sur un thème. Une ville moyenne des Pyrénées Atlantiques, par exemple, organise avec l'école de musique un concert de musique cubaine dans le cadre d'une exposition de photographies sur Cuba à la bibliothèque. Des séances de découverte musicale sont également réalisées dans le Lot et Garonne.

Dans quelques villes ces partenariats restent difficiles à mettre en place, surtout dans la perspective d'actions à long terme et attirant un public diversifié. Une grande ville de Gironde par exemple, a lancé des mini-concerts, en partenariat avec le professeur de guitare de l'école de musique et ses élèves, le premier samedi de chaque mois. Cette animation n'a pas rencontré le succès escompté, si ce n'est auprès des familles des élèves de l'école de musique.

**Tableau n° 34 :** . Répartition des médiathèques selon qu'elles disposent ou non d'une école de musique à proximité.

	Effectifs	%
Ecole de musique	70	83,3%
Pas d'école de musique	14	16,7%
Total	84	100,0%

Les associations sont également sollicitées ou demandeuses d'actions en partenariat avec les médiathèques. Des événements peuvent alors avoir lieu suite à des échanges réguliers entre une ou plusieurs associations de la ville et la médiathèque. Une grande ville de Gironde organise ainsi une journée autour de la musique libre et accueille des concerts. Il peut s'agir d'associations locales ou d'associations dont le rayonnement dépasse l'échelle de la Ville. Une médiathèque de Gironde par exemple travaille avec une association culturelle dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public des Grands Projets de Ville, une autre travaille avec l'ARPEL sur les musiques du monde. Dans les Landes, une médiathèque a développé un partenariat avec un cercle de travailleurs afin de proposer aux administrés plus d'animations tout au long de l'année. Ce partenariat permet en effet de partager le budget destiné à ces animations.

Une ville du Lot et Garonne a également développé un partenariat portant sur le fonds documentaire (livres, CD et DVD) d'une association. Ce fonds, centré sur la chanson, est en dépôt à la médiathèque. Les documents sont intégrés au reste du fonds de la médiathèque et empruntables dans les mêmes conditions que les autres documents.

Les écoles font également partie des partenaires réguliers cités, même si elles le sont nettement moins souvent que les écoles de musique ou les associations. Avec le public scolaire, le partenariat repose plutôt sur la mise en place d'activités de découverte à destination des enfants. Les classes sont accueillies pendant le temps scolaire pour des écoutes musicales ou des lectures de contes musicaux. Dans une grande ville de Gironde, ce travail de découverte a pu prendre la forme d'une chorale, avec un concert à la médiathèque.

Enfin, plus rarement encore, lorsque la ville bénéficie d'une salle de concerts, d'autres partenariats sont possibles. Dans une grande ville de Gironde, la médiathèque projette de devenir un lieu de mémoire de la salle de concert, spécialisée dans un genre musical spécifique. Dans une ville du Lot et Garonne, la médiathèque présente la programmation mensuelle des concerts du Florida au public, de même que les CD des groupes programmés. Les utilisateurs de l'espace multimédia de la médiathèque, sur présentation de la carte d'abonné, bénéficient d'un tarif préférentiel pour les concerts.

Les partenariats peuvent donc être multiples et très variés en fonction des médiathèques et de leur environnement local plus ou moins proche mais aussi en fonction des réseaux et des dynamiques qui se créent.

La fête de la musique, mais aussi les fêtes et festivals locaux sont souvent l'occasion de mettre en œuvre des activités spécifiques autour de la musique. Ils constituent aussi parfois le point d'orgue d'actions préparées tout au long de l'année. Dans une ville moyenne de Gironde par exemple, le festival du livre est l'occasion de présenter le travail réalisé en partenariat avec l'école de musique (concerts et lectures musicales). Dans une autre ville de Gironde, des conférences liées à la thématique musicale du festival ont été organisées. Ces festivals rassemblent parfois plusieurs villes autour de projets d'animation communs. Ainsi, en Gironde, le Festival des Hauts de Garonne, par exemple, rassemble les actions de plusieurs médiathèques au sein d'un projet global.

La mise en œuvre de ces activités engendre parfois un certain nombre de difficultés. Une des premières sources de difficultés est liée à des aspects pratiques ou logistiques. Dans plusieurs médiathèques, la place fait cruellement défaut. Dans une médiathèque d'une ville moyenne de Gironde, " Nos contraintes sont essentiellement liées à notre bâtiment : espace musique trop restreint pour y accueillir une intervention quelconque, pas d'auditorium. Nous sommes obligés d'organiser les rencontres hors ouverture de la médiathèque, donc nous ne touchons pas de public "de passage" ".

L'absence d'une salle suffisamment grande et adaptée est également mentionnée. L'équipement en matériel technique est tout aussi contraignant. Dans une grande ville de Gironde, les concerts se font nécessairement en acoustique car le matériel est inadapté. Ils ne peuvent être sonorisés que si les musiciens apportent leur matériel. Une autre ville, dans les Pyrénées Atlantiques, a pris le parti de louer le matériel, mais le coût de la location grève fortement le budget destiné aux animations. En effet, les aspects financiers sont aussi évoqués dans les réponses.

La question du temps joue également. Dans une médiathèque d'une grande ville des Pyrénées atlantiques, la principale difficulté vient de la nécessité d'assurer un service public tout en préparant des animations, et plus généralement en réalisant les différentes tâches afférentes au fonctionnement de la médiathèque. Des problèmes de communication externe sont également mentionnés. Une médiathèque du Lot et Garonne indique aussi un problème de faible fréquentation, malgré un travail de communication satisfaisant.

### **III. L'avenir du métier et les besoins en formation**

Nous aborderons l'avenir du métier au travers de trois aspects. D'une part nous dresserons un bilan des caractéristiques professionnelles des personnels en charge des espaces musiques (nombre de personnels, niveau d'études, diplômes statuts). D'autre part, nous aborderons la question de l'avenir du métier en laissant la parole aux médiathécaires. Enfin, nous ferons le point sur les besoins en formation.

#### **A. Les personnels des espaces musique**

Dans plus de la moitié des médiathèques, une à deux personnes sont en charge de l'espace musique (tableau n° 36). En revanche dans un tiers des médiathèques, aucun personnel spécifique n'est attribué à l'espace musique.

En ce qui concerne le niveau de diplôme (tableau n° 37), la moitié du personnel de l'espace musique dispose d'un diplôme entre bac et bac+3, un quart environ inférieur au bac et un quart supérieur à bac +3.

Du point de vue des diplômes obtenus (tableau n°38), 65 médiathèques disposent de personnel ayant un diplôme professionnel.

Le plus fréquent est le DUT Métiers du Livre (ou autre diplôme équivalent de niveau bac+ 2). Viennent ensuite les CAFB, option musique ou non. Il convient de préciser que 7 médiathèques seulement disposent de personnel ayant obtenu un CAFB option musique.

Les personnels en charge de l'espace musique sont le plus souvent titulaires (tableau n°39). Les personnels de catégorie C sont les plus nombreux dans les espaces musique, mais aussi dans la fonction publique en général, viennent ensuite les personnels de catégorie B, puis de catégorie A.

**Tableau n° 35 :** Répartition des bibliothèques et médiathèques selon le nombre de personnes en charge de l'espace musique<sup>1</sup>

	Fonds musical constitué ou en projet	
Aucun personnel spécifique	28	33%
1 personne /2 personnes	46	54%
3 personnes et plus	11	13%
Total	85	100%

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : Dans 28 bibliothèques disposant d'un fonds musical constitué ou en projet, aucun personnel n'est en charge en particulier de l'espace musique.

**Tableau n° 36 :** Répartition des bibliothèques et médiathèques selon le niveau d'études atteint par le personnel de l'espace musique

	Effectifs	%
Diplôme inférieur au bac	22	25%
Diplôme entre Bac et Bac+3	50	50%
Diplôme supérieur à Bac + 3	22	25%
Total	94	100%

**Tableau n° 37 :** Répartition des bibliothèques et médiathèques selon le type de diplôme obtenu par le personnel de l'espace musique

	Effectifs	%
Diplôme type DUT Métiers du Livre	26	40%
CAFB musique	7	11%
Diplôme type CAFB autre que musique	9	14%
Autre diplôme professionnel	23	35%
Total	65	100%

On notera par ailleurs qu'une bonne moitié des personnels des espaces musique ont une culture musicale personnelle : ils pratiquent un instrument ou ont un intérêt très marqué pour un genre musical.

**Tableau n° 38 :** Répartition des médiathèques en fonction du statut des personnels

	1 personne	2 personnes et plus
Titulaire / catégorie A	10	0
Titulaire / catégorie B	23	5
Titulaire / catégorie C	32	16
Non titulaire / catégorie A	1	0
Non titulaire / catégorie B	3	0
Non titulaire / catégorie C	6	0
Total	75	21

## *B. L'avenir du métier*

Les évolutions du métier, telles que les envisagent les 39 médiathécaires qui ont répondu à cette question, s'articulent autour de plusieurs axes.

Tout d'abord, quelques médiathèques sont à l'évidence encore en prise avec des problèmes d'ordre matériel ou technique. Pour le reste, la plupart des réponses données pour les médiathèques abordent d'une part les évolutions liées au développement du numérique. Elles insistent d'autre part sur le développement nécessaire de la médiation culturelle.

### *1. Les aspects matériels et techniques*

Les petites structures sont surtout préoccupées par des questions liées à des aspects matériels. Comme l'indique une réponse d'une petite ville de Gironde, constituer un fonds musical ne va pas de soi : "Encore trop peu de bibliothèques disposent d'un fonds musical ou de cinéma et beaucoup de bibliothécaires ne veulent pas en faire souvent en prétextant des problèmes budgétaires, mais il s'agit surtout d'une méconnaissance ou d'un désintérêt pour le genre. Une nouvelle structure, même petite, ne devrait pas ouvrir sans un fond de musique ou de cinéma...". Une réponse d'une ville moyenne du Lot et Garonne confirme que c'est la constitution du fonds, et donc la politique d'acquisition, qui pose problème. "Pour les bibliothèques/ médiathèques les plus petites, comme la nôtre, l'évolution serait de constituer des fonds qui rassemblent tous les supports (les partitions sont peu présentes dans les bibliothèques, et encore moins dans les petites structures). Le cloisonnement des supports est encore beaucoup de rigueur aujourd'hui, alors qu'il serait plus judicieux de les rassembler autour d'un même thème". Se pose également le problème de la mise en œuvre de ce choix : "Là encore, ce sont souvent les locaux qui ne permettent pas cet agencement (en tout cas, chez nous)" (même médiathèque).

Une médiathèque d'une ville moyenne des Landes insiste également sur la question de l'accessibilité lors de la constitution du fonds et de l'équipement de la structure : "développer des fonds de livres sonores pour le public mal voyant, rester vigilant sur l'évolution des matériels d'écoute et d'enregistrement".

Des questions en termes de personnel se posent également. Les médiathèques qui rencontrent des difficultés de ce point de vue ont peine à se projeter dans l'avenir. "Dans une grande bibliothèque, une évolution est possible, mais dans une petite structure c'est très difficile surtout quand il n'y a qu'une seule personne pour faire fonctionner l'ensemble de la bibliothèque" (ville moyenne de Dordogne). Il en est de même pour une médiathèque d'une ville moyenne du Lot et Garonne : "N'ayant pas une formation de discothécaire et ayant pour l'instant une bibliothèque trop petite pour accueillir un espace musique j'ai du mal à anticiper sur les évolutions du métier de discothécaire".

Les compétences et la formation posent également problème. Une réponse d'une médiathèque d'une ville du Lot et Garonne montre à quel point des compétences diversifiées et une capacité à composer avec des contraintes multiples sont nécessaires dans les petites structures. Cette médiathèque a en effet prévu de recruter un agent de catégorie B avec un profil précis : "diplômé, sur les aspects du métier liés au multimédia en général et qui serait notamment en responsabilité du fonds Musique ; l'objectif étant de développer la qualité de ce fonds, de proposer des modalités de développement du fonds en tenant compte des contraintes d'espace

(téléchargement...), de développer les animations en lien avec la musique (et les partenariats avec les structures locales...). Une réponse d'une médiathèque intercommunale des Landes souhaiterait même voir apparaître un concours spécifique : "Si le concours de disothécaire existait le personnel spécialisé en musique réussirait mieux car à l'heure actuelle le personnel musique se doit de passer les mêmes concours que les bibliothécaires alors que le travail n'est pas tout à fait le même".

## *2. Le développement du numérique*

Un réel bouleversement est prévu avec le développement de la musique numérique : "les bibliothécaires vont devoir prendre en compte les nouveaux supports, notamment le téléchargement de musique. Les usagers ne viendront plus emprunter un CD mais un droit de téléchargement. Cette révolution va bouleverser la manière de travail du bibliothécaire" (ville moyenne des Landes) Ce nouveau technologique pose pour beaucoup la question de la place des supports matérialisés dans les collections. Deux médiathèques des Pyrénées Atlantiques s'interrogent : "L'espace musique, constitué de fonds musicaux sous forme de CD à emprunter, va-t-il céder la place à un espace dans lequel on pourra télécharger de la musique numérisée à partir d'une base constituée par des médiathécaires spécialisés ?", "Le développement du numérique et le téléchargement en ligne est inévitable ; quel avenir pour les fonds musicaux en bibliothèque ?".

Certains ne voient plus d'avenir au métier de médiathécaire dans les espaces musique : "Je suis très pessimiste, je pense que les espaces musique sont voués à disparaître à très brève échéance. Le téléchargement en usage au départ chez les jeunes et maintenant chez les moins jeunes rendra inutile notre rôle dans ce domaine" (ville moyenne du Lot et Garonne). D'autres considèrent que les supports matériels gardent une place intégrante dans les médiathèques; "L'avenir des collections, il dépendra forcément de l'avenir du support et pour l'instant on ne peut rien prédire. Les tentatives de musique numérique en médiathèque ne m'ont, pour l'instant, pas convaincue. Les gens restent, malgré tout, attachés au support physique" (ville moyenne de Gironde). Les arguments développés en faveur des supports matériels s'appuient également sur des notions de démocratisation d'accès à la culture. "Le prêt de documents sonores affiche une certaine baisse en raison du téléchargement ou de l'écoute sur Internet. Pour l'accès à tous à la culture musicale, un maintien minimum de documents sonores dans les bibliothèques serait souhaitable" (ville moyenne du Lot et Garonne). "La musique a bénéficié durant toutes ces années des changements technologiques qui lui ont permis de faire évoluer l'écoute et la créativité pour nos lecteurs. C'est la numérisation de la musique qui nous a permis de développer nos fonds avec le disque compact. Celui-ci doit rester dans notre fonds pour demeurer la mémoire musicale de toute une époque" (ville moyenne de Gironde).

Pour d'autres, il convient plutôt de s'adapter à ces nouveaux supports dématérialisés. Une réponse d'une médiathèque des Pyrénées Atlantiques souligne que cette évolution des supports s'inscrit de manière cohérente dans les missions qui sont conférées aux médiathécaires : "Le métier devra se tourner vers la dématérialisation des supports : le rôle des médiathécaires sera toujours de sélectionner les informations, orienter les usagers... travailler à partir d'un site web, proposer du contenu à partir d'un portail (des sélections, des critiques...)". Dans cette perspective, certains ont déjà prévu de façon assez précise la "rénovation" de leur offre et de leurs fonds; Une réponse d'une grande ville des Landes indique que la médiathèque prévoit de travailler dans le cadre d'une intercommunalité pour la mise en ligne des fonds. Dans une grande ville de Gironde, le budget est déjà prévu pour la consultation et le téléchargement en ligne,

cela sera opérationnel à la rentrée 2008. D'autres encore imaginent déjà les réseaux qu'ils vont pouvoir développer : "L'utilisation du moyen Internet doit nous permettre de renseigner au mieux nos usagers : création de sitothèques spécialisées (pas qu'en musique d'ailleurs), la liaison hors commune avec des organismes reconnus en France voire Europe", cette grande ville de Gironde, dont nous avons parlé plus haut, dans la partie sur la musique numérique, cite à titre d'exemple des contrats extranet pour la consultation d'information et d'extraits de documents, dont elle bénéficie déjà.

Pour certains, ce sont surtout les modifications techniques qui importent car elles auront un impact évident sur les pratiques, comme l'indique une réponse du Lot et Garonne qui prévoit la disparition du CD et le "développement du système de téléchargement, à partir d'un catalogue de collections numériques. Le personnel devra donc maîtriser ces nouveaux outils". On peut entrevoir chez certains la difficulté et la complexité que peut représenter un tel changement. Une réponse d'une ville moyenne de Dordogne indique que le développement du numérique conduirait à "travailler sur des projets de type bibliothèques hybrides avec accès à la musique numérique de la bibliothèque sur le site Internet de la bibliothèque avec un abonnement. Mais il faudra d'énormes compétences en matière d'outil informatique".

### *3. La médiation culturelle*

Les réponses qui soulignent l'importance de la médiation culturelle sont aussi celles qui ont intégré la nécessité de "faire avec" le numérique. C'est ici la sauvegarde de la place des espaces musique dans la transmission de la culture musicale qui est en jeu. Une réponse, assez détaillée, d'une médiathèque d'une grande ville de Gironde montre bien la manière dont le problème se pose et dont les solutions se profilent. "Les discothécaires ne doivent plus se contenter, comme cela a été le cas pendant des années, de gérer des prêts et des retours. Les statistiques étaient favorables à cette pratique mais la numérisation de la musique a complètement changé la donne. Actuellement les discothécaires se doivent, pour survivre, de travailler leurs compétences musicales et d'avoir une culture conséquente autour de la musique. On doit s'intéresser davantage au contenu et ne plus focaliser uniquement sur le support physique. En résumé en discothèque il faut axer sur la médiation culturelle et non plus sur le traitement des documents (catalogage, prêt/retour) donc, avant tout, défendre un fonds musical et son contenu quel que soit le support (défendre la culture musicale qu'elle soit numérique, physique, ... sous toutes ses formes)".

Une médiathèque d'une grande ville des Landes abonde dans ce sens : "Le bibliothécaire/ médiathécaire aura tout intérêt dans un proche avenir à connaître, à maîtriser, parfaitement la gestion de son fonds musical et à le mettre le plus possible en valeur auprès de son public (animations musicales, expositions, ...). La valorisation des espaces musique ne pourra que prolonger l'existence d'un tel fonds et permettra d'éviter que ceux-ci tombent en désuétude dans les proches années à venir, même s'ils semblent cependant de plus en plus menacés par de nouveaux phénomènes : le téléchargement de musique sur différents sites proposés par Internet est un des grands dangers."

Dès lors, le travail de médiation culturelle passe par un travail de mise en évidence de la culture musicale, au-delà des supports. Il s'agit alors d'assurer l'articulation entre le public et les contenus culturels. Une médiathèque d'une ville moyenne de Gironde constate à ce propos un lien évident entre le travail autour de la musique et autour du livre : "idem que pour le livre : travailler l'accessibilité, servir d'interface entre

cultures et publics, mettre en liens les partenaires de terrain et organiser des animations autour des différents espaces".

Le principal point d'appui pour assurer ce lien avec le public, comme l'indiquent plusieurs réponses de médiathèques de toute la région—passe par le développement d'activités centrées sur la découverte musicale. Une réponse d'une grande ville du Lot et Garonne dresse le portrait type du nouveau médiathécaire en charge des espaces musique : "Médiateurs [pour la] découverte des différents genres musicaux, personne ressource [pour l'accès aux différentes sources de musique, l'initiation [aux] genres musicaux vers les scolaires, un des maillons essentiels de l'action culturelle musicale d'un territoire [pour la] démocratisation des nouvelles techniques et des nouveaux outils du monde musical (téléchargements, MP3, etc. )".

Il importe alors de conduire les usagers vers des genres musicaux ou une culture musicale vers lesquels ils ne se dirigeraient pas spontanément : "jouer un véritable rôle de médiateur faire découvrir la musique que l'on n'entend pas ou peu dans les médias (labels indépendants), proposer une politique d'animation autour de la musique permettant ce travail, jouer un rôle de ressource sur la commune (baliser l'information musicale, être capable d'informer les usagers sur l'offre de cette musique peu repérable), ouvrir les usagers à des genres musicaux" (grande ville des Pyrénées atlantiques). On entrevoit parfois des convictions "militantes" : "La mission de ces espaces sera la découverte d'artistes et de styles non ou peu commercialisés. Les plus connus bénéficient de publicité à outrance facilitant l'uniformisation des goûts. Il s'agit de contredire cet état" (ville moyenne de Gironde).

La question des supports est donc bien au cœur du métier de médiathécaire dans les espaces musique. Objet de craintes et d'inquiétude pour certains, le développement du numérique constitue pour d'autres une occasion de renouveler les objectifs en matière d'animation culturelle et de solliciter de nouveaux partenaires.

### *C. Les besoins en formation*

Sur la centaine de médiathèques qui ont répondu aux questions sur les besoins en formation, beaucoup se sont montrées intéressées par la plupart des formations (tableau n°40). Cette manière de répondre témoigne d'un fort intérêt pour la formation en général et une ouverture sur l'ensemble des thèmes proposés. Elle est aussi révélatrice du fait que les personnels des espaces musique manquent de formations spécifiques.

On peut toutefois établir un classement des thèmes de formation en fonction de leur succès dans les réponses. C'est le thème des "genres musicaux" qui rencontre le plus grand succès, avec 86% des répondants intéressés. Viennent ensuite, à peu près à égalité, "l'animation et la médiation culturelle", "les labels indépendants", "l'accueil du public" et "les politiques d'acquisition spécifiques aux espaces musique".

Les thèmes les moins plébiscités ont trait aux questions financières : "marchés publics et acquisition de documents" et "aspects économiques de la production musicale". Même s'ils arrivent en dernière place, ces thèmes ont semblé intéressants à plus de la moitié des répondants.

A travers l'intérêt pour les genres musicaux, c'est un besoin de formation sur les contenus, déjà évoqué à propos de l'action culturelle et de la médiation qui réapparaît et bien entendu c'est dans ces deux derniers domaines que des besoins en formation se

font aussi sentir. C'est tout à fait cohérent avec l'idée que certains médiathécaires se font de l'avenir des espaces musique qui devraient d'après eux être des lieux d'animation et de promotion de la création.

En ce qui concerne les deux derniers thèmes, « accueil des publics » et « développement des collections », ces demandes de formation aux fonctions classiques d'un médiathécaire révèlent un besoin en formation de base dans le domaine particulier de la gestion des espaces musique.

**Tableau n° 39 :** Répartition des bibliothèques en fonction de l'intérêt que peuvent présenter différents thèmes de formation pour le personnel de l'espace musique<sup>1</sup>

	Intéressant		Pas intéressant		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Genres musicaux	88	86%	14	14%	102	100%
Animation et médiation culturelle	76	75%	26	25%	102	100%
Labels indépendants	75	74%	27	26%	102	100%
Accueil du public	76	73%	28	27%	104	100%
Politiques d'acquisition spécifiques aux espaces musique	76	73%	28	27%	104	100%
Histoire musicale	73	72%	29	28%	102	100%
Traitement du document	72	69%	33	31%	105	100%
Modes de diffusion de la musique numérique	69	68%	33	32%	102	100%
Droits d'auteurs	67	66%	35	34%	102	100%
Formats numériques	63	64%	36	36%	99	100%
Marchés publics et acquisition de documents	58	56%	45	44%	103	100,0%
Aspects économiques de la production musicale	53	53%	48	47%	101	100%

<sup>1</sup> Non réponses exclues. Exemple de lecture : 88 bibliothèques seraient intéressées par une formation sur les genres musicaux, soit 86% des répondants sur ce thème.

## CONCLUSION

Cette étude a abouti à un portrait très contrasté des espaces musique des bibliothèques d'Aquitaine.

Il nous semble cependant que l'on peut souligner quelques grandes tendances :

- Les espaces musique des bibliothèques publiques d'Aquitaine sont en cours de développement, seulement un tiers des bibliothèques proposent ce type de service et parmi elles presque un quart ont été créés récemment ou sont en cours de constitution
- Ces services sont installés dans des espaces assez restreints et possèdent peu de matériel. Actuellement, les médiathécaires se préoccupent essentiellement de prêter des documents, ils réalisent encore peu d'animations autour des fonds musique.
- La musique numérique est quasiment absente des bibliothèques, pourtant son avènement est perçu comme inéluctable par les responsables des espaces musique
- Le développement de l'action culturelle et du partenariat pourrait être un des axes de développement des espaces musique
- Un effort en matière de formation semble nécessaire dans le domaine de la musique qu'il s'agisse de formations de base, de formations sur les contenus ou de formations spécialisées.